

---

Norme internationale



7775/1

---

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

---

**Valeurs mobilières — Plan de norme pour les types de messages —  
Partie 1 : Réception/livraison**

*Securities — ~~Standard~~ Scheme for message types — Part 1 : Receipt/delivery*

**Première édition — 1984-10-15**

---

CDU 336.717.13

Réf. n° : ISO 7775/1-1984 (F)

Descripteurs : banque, document bancaire, paiement interbancaire, valeur mobilière, livraison.

Prix basé sur 20 pages

## **Avant-propos**

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 7775/1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 68, *Banque*.

## Sommaire

	Page
<b>0</b> Introduction .....	1
<b>1</b> Objet et domaine d'application .....	1
<b>2</b> Références .....	1
<b>3</b> Définitions .....	1
<b>4</b> Structure des codes de types de messages .....	4
<b>5</b> Conventions de représentation des textes de messages normalisés .....	5
<b>6</b> Table de zones .....	6
<b>7</b> Description des zones .....	7
<b>8</b> Contenu des messages .....	10
 <b>Annexes</b>	
<b>A</b> Type de message — Exemple A .....	17
<b>B</b> Type de message — Exemple B .....	19

**iTeh STANDARD PREVIEW**  
**(standards.iteh.ai)**

ISO 7775-1:1984

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/49a8c344-9d20-4f71-bc41-b7c360dd2fa7/iso-7775-1-1984>

# Valeurs mobilières — Plan de norme pour les types de messages —

## Partie 1 : Réception/livraison

### 0 Introduction

Dans le domaine des échanges internationaux de valeurs mobilières, les ordres de réception et de livraison de titres, gratuits ou contre paiement, et les avis d'exécution correspondants, jouent un rôle fondamental. Le fait qu'ils soient conçus de diverses manières, dépendant souvent d'accords bi-latéraux entre les parties concernées, rend difficile l'organisation du travail sur un modèle rationnel. C'est pourquoi il y a une réelle nécessité pour une Norme internationale. Ceci s'applique en particulier à l'utilisation toujours croissante de la téléinformatique. Il est indispensable, notamment, que la présentation des messages puisse permettre un traitement fluide.

### 1 Objet et domaine d'application

La présente Norme internationale décrit les types de messages qui doivent être utilisés dans les transmissions internationales par tous les organismes engagés professionnellement dans des affaires de titres, en particulier les banques, les agents de change et les institutions supra-nationales de compensation de titres.

Les types de messages définis dans la présente Norme internationale sont des ordres qui sont en général formulés par écrit et qui sont transmis en particulier par voie d'imprimés, de messages télex ou de téléinformatique. La présente Norme internationale s'applique à chacune de ces utilisations. Toutefois, les conventions pour le format des zones de messages décrites au chapitre 7 s'appliquent exclusivement à la télétransmission de données. Par ailleurs, certaines spécifications supplémentaires applicables dans le cas des messages télex et des messages télétransmis, mais qui se rapportent aux systèmes de transmission adoptés, ne sont pas traitées dans la présente Norme internationale.

La présente Norme internationale traite exclusivement des messages simples. Dans la pratique, il y a souvent plusieurs messages individuels regroupés dans une transmission. La méthode de regroupement peut être définie par les parties concernées. Cependant, le texte des messages individuels contenus dans la transmission doit être conforme à la présente Norme internationale.

La présentation normalisée de l'en-tête dépend du système de transmission. L'en-tête doit identifier clairement au moins l'expéditeur, le destinataire, la date du message et le type du message suivant une présentation ou un mode homogènes.

### 2 Références

ISO 2014, *Représentation numérique des dates.*

ISO 3166, *Codes pour la représentation des noms de pays.*

ISO 4217, *Codes pour la représentation des monnaies et types de fonds.*

ISO 6166, *Valeurs mobilières — Système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN).*

### 3 Définitions

Dans le cadre de la présente Norme internationale, les définitions suivantes sont applicables.

**3.1 message :** Communication d'un expéditeur à un destinataire, contenant une série d'éléments relatifs à une opération sur titres.

NOTE — Le paragraphe 3.1 se rapporte exclusivement aux types de messages définis en 3.2 et 3.3.

#### 3.2 Types de messages

**3.2.1 message de réception «gratuite» de titres :** Message chargeant le destinataire du message de recevoir des titres donnés, matériellement ou par virement, d'un organisme défini, sans paiement.

**3.2.2 message de réception contre paiement de titres :** Message chargeant le destinaires du message de recevoir des titres donnés, matériellement ou par virement, d'un organisme défini, et de payer un montant défini.

**3.2.3 message de livraison «gratuite» de titres :** Message chargeant le destinataire du message de livrer des titres donnés, matériellement ou par virement, à un organisme défini, sans recevoir de paiement.

**3.2.4 message de livraison contre paiement de titres :** Message chargeant le destinataire du message de livrer des titres donnés, matériellement ou par virement, à un organisme défini, et de recevoir un paiement pour un montant défini.

**3.2.5 confirmation de réception gratuite :** Message confirmant avec tous les détails la réception de titres donnés, matériellement ou par virement, d'un organisme défini, sans paiement.

**3.2.6 confirmation de réception contre paiement :** Message confirmant, avec une possibilité d'inclure les détails complets, la réception de titres donnés, matériellement ou par virement, d'un organisme défini contre un paiement défini.

**3.2.7 confirmation de livraison gratuite :** Message confirmant avec tous les détails la livraison de titres donnés, matériellement ou par virement, d'un organisme défini, sans paiement.

**3.2.8 confirmation de livraison contre paiement :** Message confirmant, avec une possibilité d'inclure les détails complets, une livraison de titres donnés, matériellement ou par virement, à un organisme défini contre paiement d'un montant défini.

**3.2.9 avis d'exécution de réception/de livraison de titres :** Message qui donne les premières informations sans tous les détails, sur la réception ou la livraison de titres. Il couvre les réceptions et livraisons, à la fois gratuites et contre paiement.

NOTE — Le message peut aussi contenir une demande d'instructions. Quand l'«avis d'exécution de réception/de livraison de titres» MT539, comporte une question dans la zone 075 «Interrogation», il est recommandé qu'il y soit répondu en utilisant un «Message de réponse» MT596. Il doit être normalement suivi par la confirmation officielle et complète.

**3.2.10 message de demande de modification :** Message utilisé pour modifier un message précédent.

NOTE — Il n'est pas permis de modifier le contenu des zones 35A «Quantités de titres», 35B «Désignation de la valeur» et 35E/35F «Numéro(s) de titre(s) ou de série(s)», ni de modifier plus d'une zone du message d'origine en utilisant un message de «Demande de modification» MT578. Dans ces cas, le message d'origine devrait être annulé et réémis. La quantité de titres et la désignation de la valeur du message d'origine devraient être répétées sauf si ce dernier était d'un type tel qu'il rend ces informations superflues, par exemple : relevés de titres. Si le message à modifier comprend les zones 023 «Identification supplémentaire», 35A «Quantité de titres» et 35B «Désignation de la valeur», elles doivent être incluses sans changement dans la demande de modification. Le message de demande de modification doit être accepté par le destinataire, qui devrait en aviser rapidement l'expéditeur dans le cas où la demande n'est pas acceptée. Pour une annulation complète, le message de «Demande d'annulation» MT592 doit être utilisé.

**3.2.11 message de demande d'annulation :** Message utilisé pour annuler un message précédent.

NOTE — La quantité de titres et la désignation de la valeur du message d'origine devraient être répétées sauf si ce dernier était d'un type tel qu'il rend ces informations superflues, par exemple relevé de titres. Un message de demande d'annulation doit être accepté par le destinataire, qui devrait en aviser rapidement l'expéditeur dans le cas où la demande n'est pas acceptée.

**3.2.12 message de demande d'information :** Message utilisé pour demander les détails supplémentaires au sujet d'un message précédent.

**3.2.13 message de réponse :** Réponse à un message de demande de modification, ou à un message de demande d'annulation ou à un message de demande d'information.

**3.2.14 message Numéro(s) de titre(s) ou de série(s) :** Message utilisé exclusivement pour remplacer ou compléter la zone «Numéro(s) de titre(s) ou de série(s)» d'un message primaire et en conséquence ne pouvant être envoyé que le même jour que le message primaire.

NOTE — Le message «Numéro(s) de titre(s) ou de série(s)» est annoncé dans la zone «Informations complémentaires au destinataire» du message primaire en spécifiant MGS579. Plusieurs messages «Numéro(s) de titre(s) ou de série(s)» relatifs au même message primaire peuvent être envoyés.

### 3.3 Définitions diverses

**3.3.1 Étiquette de zone :** Code utilisé à la place du nom de la zone et indépendant du langage.

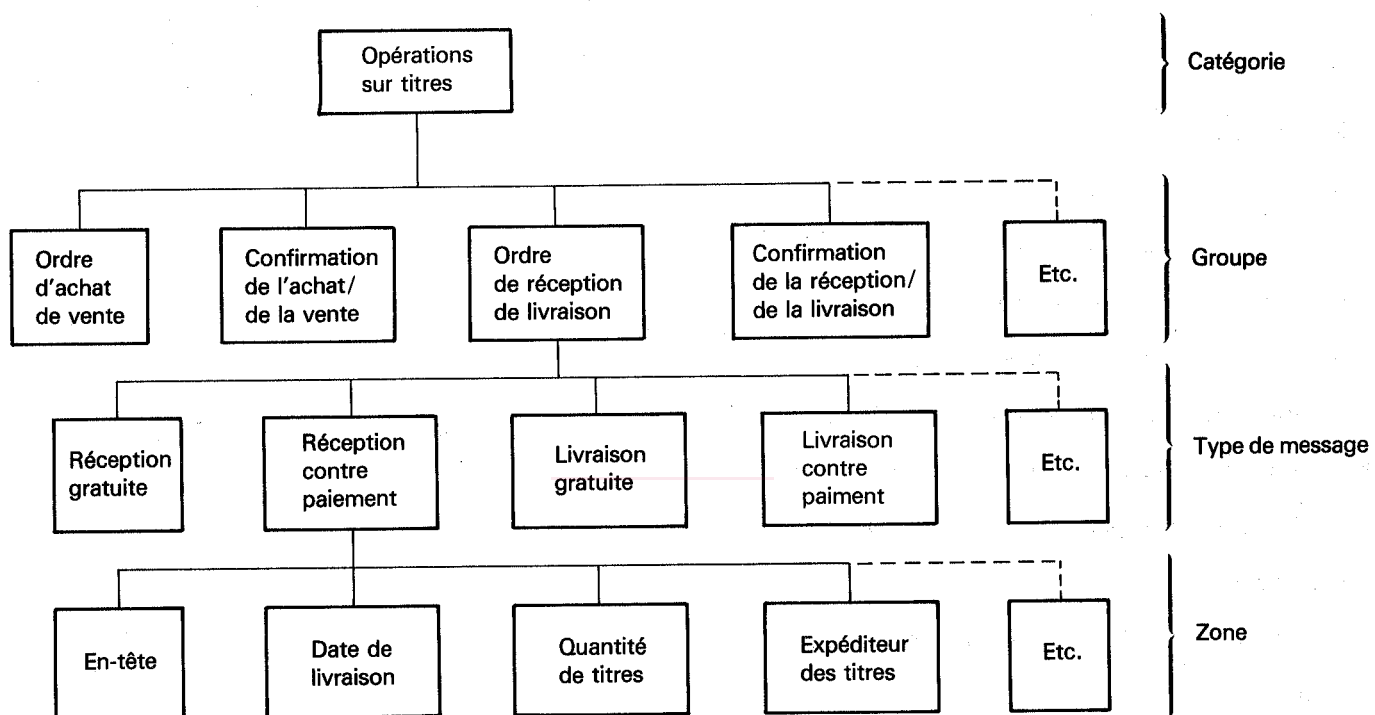
NOTE — Il s'agit toujours d'un code à trois caractères. Les caractères peuvent être deux chiffres suivis d'une lettre majuscule en troisième position. Une lettre minuscule en dernière position signifie que plusieurs options existent pour ce code et qu'elles sont décrites au chapitre 7. Un «s» minuscule est utilisé pour indiquer que plusieurs formats («A» à «F») existent pour une zone donnée.

**3.3.2 format :** Énoncé qui décrit les limites gouvernant l'utilisation des zones.

**3.3.3 dates, monnaies et pays :** (Voir ISO 2014, ISO 3166 et ISO 4217.)

NOTE — Lorsque des dates, des monnaies ou des pays sont indiqués dans les messages, l'ISO 2014 doit être utilisée pour les dates, le code alphabétique à trois caractères de l'ISO 4217 doit être utilisé pour les monnaies et le code alpha-2 de l'ISO 3166 doit être utilisé pour les pays.

Schéma



## 4 Structure des codes de types de messages

Les types de messages sont identifiés par un numéro à trois chiffres dont la structure est la suivante :

Code :

y - - = catégorie

y x - = groupe

y x n = type

### 4.1 Catégorie

. = . . . . .

5 = valeurs mobilières

. = . . . . .

### 4.2 Groupe

0 = Ordre d'achat/de vente

1 = Confirmation d'achat ou de vente

2 = Ordres de réception et de livraison

3 = Confirmation/avis de réception/de livraison

4 = Réserve pour une future définition par l'ISO/TC 68<sup>1)</sup>

5 = Réserve pour une future définition par l'ISO/TC 68<sup>1)</sup>

6 = Réserve pour une future définition par l'ISO/TC 68<sup>1)</sup>

7 = Divers

8 = Réserve pour une future définition par l'ISO/TC 68<sup>1)</sup>

9 = Divers

### 4.3 Types de messages

#### 52n : Ordres de réception et de livraison

520 Message de réception «gratuite» de titres

521 Message de réception contre paiement de titres

522 Message de livraison «gratuite» de titres

523 Message de livraison contre paiement de titres

#### 53n : Confirmation/avis de réception/de livraison

530 Confirmation de réception «gratuite» de titres

531 Confirmation de réception contre paiement de titres

<sup>1)</sup> Les organismes désirant utiliser ces codes doivent en faire la demande au comité technique ISO/TC 68, *Banque*, par l'intermédiaire de leur organisation nationale de normalisation.



- 532 Confirmation de livraison «gratuite» de titres
- 533 Confirmation de livraison contre paiement de titres
- 539 Avis de réception/de livraison de titres

#### **57n/59n : Divers**

- 578 Demande de modification
- 579 Numéro(s) de titre(s) ou de série(s)
- 592 Demande d'annulation
- 595 Demande d'information
- 596 Réponse

## **5 Conventions de représentation des textes de messages normalisés**

### **5.1 Représentation**

Les caractères utilisés dans une série de données doivent être des caractères définis dans les Normes internationales correspondantes, sauf en ce qui concerne les codes de contrôle de communication ou les codes de séparation de zones.

n : chiffres

a : lettres

¶ : lettres et chiffres

x : tous caractères possible y compris les blancs \_\_\_\_\_

d : représente une valeur numérique qui prend toujours la même forme. La valeur doit toujours contenir au moins un chiffre. La partie décimale peut être omise mais la virgule doit rester. Aucun espace blanc ni aucun autre symbole ne sont permis.

Format : nn, nn

La longueur comprend la virgule décimale.

### **5.2 Indications de longueur**

nn : longueur fixe

nn : longueur maximale

nn \* nn : nombre maximal de sous-domaines et longueur maximale d'un sous-domaine

nn — nn : longueurs minimum et maximum

### **5.3 Délimitations de zones secondaires**

Dans la définition du format d'une zone particulière, les zones secondaires facultatives figurent entre parenthèses.

## 5.4 Représentation des adresses

Les adresses doivent être représentées selon l'une des six manières suivantes :

A — Ligne du numéro de compte et identificateur du système utilisé	[ /34x ] 16x
B — Ligne du numéro de compte et identification de la succursale	[ /34x ] 35x
C — Ligne du numéro de compte seulement	34x
D — Ligne du numéro de compte et adresse postale :	[ /34x ]
— nom/rue	4 * 35x
— code postal	
— ville/état/pays	
E — Code FREE (gratuit) ou APMT (contre paiement) et ligne du numéro de compte et identificateur du système utilisé	4# [ /34x ] 16x
F — Code FREE (gratuit) ou APMT (contre paiement) et ligne du numéro de compte et adresse postale :	4# [ /34x ]
— nom/rue	4 * 35x
— code postal	
— ville/état/pays	

## 5.5 Numéro(s) de titre(s) ou de série(s)

Ils doivent être présentés selon les options E ou F :

E = 6 \* 50x

F = 35 \* 50x

## 6 Table de zones

Étiquette de zone	Description des zones	Pour détails, voir
—	En-tête	7.1
011	Type de message et date du message d'origine	7.2
020	Référence de l'opération	7.3
021	Référence de l'opération d'origine	7.4
023	Identification supplémentaire	7.5
027	Numéro de séquence	7.6
030	Date (livraison/règlement)	7.7
31P	Date et place d'exécution	7.8
32B	Montant du règlement	7.9
32M	Montant brut	7.10
33S	Rétrocessions	7.11
33T	Cours de négociation	7.12
33V	Prix de revient	7.13
34i	Montant net	7.14
34r	Intérêts en cours	7.15
35n	Spécifications des titres (quantité, désignation, prochain coupon)	7.16
35p	Numéro(s) de titre(s) ou de série(s)	7.17
036	Taux de change	7.18
52s	Donneur d'ordre	7.19
59s	Bénéficiaire des fonds	7.20
71B	Frais de l'expéditeur du message	7.21
71C	Autres frais	7.22
71D	Compte(s) pour frais	7.23
072	Informations complémentaires au destinataire du message	7.24
074	Demande de modification	7.25
075	Demande d'information	7.26
076	Réponse	7.27
83s	Compte pour paiement	7.28
84s	Destinataire/expéditeur des titres	7.29
85s	Bénéficiaire des titres	7.30
—	Fin de message	7.31

## 7 Description des zones

	Étiquette de zone	Définition	Format
7.1	—	<b>En-tête</b> L'en-tête dépend du système de transmission utilisé et identifie, avec suffisamment de précision, au minimum, l'expéditeur, le destinataire, la date du message et le type du message. En plus, sur la base d'accords bilatéraux, une clé de contrôle peut être utilisée comme moyen de sécurité. L'en-tête précède immédiatement le texte du message.	
7.2	011	<b>Type de message et date du message d'origine</b> Cette zone identifie à sa première ligne par le code à trois chiffres (5xx) le type du message qui doit être modifié/annulé ou pour lequel une interrogation est demandée et donne à sa seconde ligne la date à laquelle ce message avait été envoyé.	3n 6n
7.3	020	<b>Référence de l'opération</b> Cette zone donne un identificateur unique d'une opération et est attribuée par l'expéditeur.	16x
7.4	021	<b>Référence de l'opération d'origine</b> Cette zone est utilisée pour relier un message aux autres parties d'une opération, c'est-à-dire que dans la réponse à un message qui vient d'arriver le contenu de la zone 020 «Référence de l'opération» de ce message devrait être donné.	16x
7.5	023	<b>Identification supplémentaire</b> Dans un message d'avis d'exécution cette zone doit contenir l'un des deux codes DELIVERED (livré) pour une livraison et RECEIVED (reçu) pour une réception.	16x
7.6	027	<b>Numéro de séquence</b> Cette zone est utilisée quand plusieurs messages sont adressés pour communiquer une unité d'informations. Cette zone est utilisée pour spécifier le numéro de séquence du message dans le nombre total de messages (par exemple : le deuxième message d'un ensemble de quatre messages a le numéro de séquence 2/4).	1n/1n
7.7	030	<b>Date de livraison/règlement</b> La signification de cette zone dépend de la nature de l'instruction.  <b>Date de livraison</b> apparaît dans les messages de «Livraison gratuite de titres» et de «Réception gratuite de titres» et dans les messages correspondants d'avis d'exécution/de confirmation, et est la date à laquelle les titres doivent être/ont été livrés/reçus.	6n
		<b>Date de règlement</b> apparaît dans les messages de «Livraison contre paiement de titres» et de «Réception contre paiement de titres» et dans les messages correspondants d'avis d'exécution/de confirmation, et est la date à laquelle les titres et les fonds doivent être/ont été échangés.	
7.8	31P	<b>Date et place d'exécution</b> Cette zone indique le jour où la négociation a été exécutée. La place, quand elle est indiquée, doit identifier la bourse ou autre marché où la négociation a eu lieu.	6n [29x]
7.9	32B	<b>Montant du règlement</b> Cette zone comprend le code monnaie (code alphabétique à trois caractères de l'ISO 4217) et le montant total des fonds qui doivent être payés ou reçus en échange des titres.	3a 15d
7.10	32M	<b>Montant brut</b> Cette zone indique le prix de négociation multiplié par la quantité de titres.	3a 15d
7.11	33S	<b>Rétrocessions</b> Cette zone indique la monnaie et le montant de rétrocession de commission ou de toute autre réduction ou addition du/au prix de négociation. Quand elle est indiquée par un pourcentage, la mention PCT apparaît comme monnaie et le pourcentage figure sous la forme décimale.	3a 15d